



**Assemblée générale**  
**Conseil économique et social**

Distr.  
GENERALE  
A/46/283 ✓  
E/1991/114  
3 juillet 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-sixième session  
Points 78, 80 et 88 de la liste  
préliminaire\*  
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION  
ECONOMIQUE INTERNATIONALE  
PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR  
LES GENERATIONS PRESENTES ET  
FUTURES  
COOPERATION INTERNATIONALE POUR  
S'ATTAQUER AUX CONSEQUENCES DE  
L'ACCIDENT DE LA CENTRALE  
NUCLEAIRE DE TCHERNOBYL ET  
POUR LES ATTENUER

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
Seconde session ordinaire de 1991  
Points 6 et 8 de l'ordre du jour  
COOPERATION INTERNATIONALE POUR  
S'ATTAQUER AUX CONSEQUENCES DE  
L'ACCIDENT DE LA CENTRALE  
NUCLEAIRE DE TCHERNOBYL ET POUR  
LES ATTENUER  
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION  
ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Lettre datée du 2 juillet 1991, adressée au Secrétaire général  
par les représentants de la République socialiste soviétique de  
Biélorussie, la République socialiste soviétique d'Ukraine et  
l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la  
déclaration que les participants à la troisième Réunion du Conseil des  
ministres des affaires étrangères de l'URSS et des républiques fédérées ont  
adoptée à Minsk le 28 juin 1991 concernant l'action de l'ONU visant à atténuer  
les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

\* A/46/50.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de ladite déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 78, 80 et 88 de la liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale, ainsi qu'au titre des points 6 et 8 de l'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1991 du Conseil économique et social.

Le Vice-Ministre des  
affaires étrangères  
de l'URSS,

Représentant permanent  
de l'URSS auprès de  
l'ONU,

Ambassadeur extraordinaire  
et plénipotentiaire

(Signé) Yuliy M. VORONTSOV

Le Représentant permanent  
par intérim de la RSS  
de Biélorussie  
auprès de l'ONU

(Signé) Sergey N. MARTYNOV

Le Représentant  
permanent par intérim  
de la RSS d'Ukraine  
auprès de l'ONU

(Signé) Viktor A.  
KRYZHANOVSKIY

Annexe

DECLARATION DES PARTICIPANTS A LA TROISIEME REUNION DU CONSEIL  
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'URSS ET DES  
REPUBLIQUES FEDEREES CONCERNANT L'ACTION DE L'ONU VISANT A  
ATTENUER LES CONSEQUENCES DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL

La communauté internationale a marqué le cinquième anniversaire de la tragédie de Tchernobyl en repensant radicalement l'enseignement à tirer de la plus grosse catastrophe nucléaire. Le monde continue à connaître des manifestations toujours nouvelles des problèmes globaux provoqués par la catastrophe de Tchernobyl, et s'efforce d'en tirer les conséquences directes - qui restent difficiles à prévoir - pour les millions d'habitants des régions de la RSS de Biélorussie, de la RSS d'Ukraine et de la Fédération de Russie qui ont été les plus touchées par la catastrophe aussi bien que les conséquences indirectes.

Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, la catastrophe nucléaire de Tchernobyl est sans précédent dans l'histoire. Elle est unique par ses répercussions qui n'ont connu de frontière ni dans l'espace ni dans le temps. Bien que cinq années se soient écoulées depuis la catastrophe, on continue à ne pas pouvoir évaluer complètement la nature et l'ampleur des conséquences funestes qu'elle aura pour la santé des générations futures.

On a beaucoup progressé dans la création d'un système de coopération internationale pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, système dont les principaux points sont exposés dans la résolution 45/190 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 21 décembre 1990, et dans les décisions prises par d'autres organisations internationales pour développer cette coopération. Sous l'égide de l'ONU, on élabore à l'intention des organismes des Nations Unies un plan d'action général pour Tchernobyl englobant tous les aspects du problème et visant les conséquences non seulement radiologiques, mais aussi médicales, socio-économiques, psychologiques et autres répercussions à long terme de la catastrophe.

Cependant, il ne s'agit là que d'une première étape. Ce qu'il faut à présent, c'est traduire dans les plus brefs délais ces plans en actes concrets et veiller à ce qu'ils soient systématiquement pris en compte dans les activités pratiques déployées par tous les organismes compétents des Nations Unies, les Etats Membres, les milieux d'affaires et les milieux scientifiques ainsi que par l'ensemble de la communauté internationale. Dans le cadre de cette action, il conviendrait de prévoir des mesures pour organiser des études complémentaires approfondies sur les aspects de la problématique de Tchernobyl qui n'ont pas encore été examinés dans les expertises et les évaluations réalisées précédemment, avec la participation de spécialistes de la RSS de Biélorussie, de la RSS d'Ukraine et de la Fédération de Russie, ainsi que d'organisations internationales et de mouvements sociaux prestigieux.

Les participants à la troisième Réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'URSS et des républiques fédérées demandent à la communauté internationale de répondre à l'appel qui a été lancé par le Secrétaire général de l'ONU à l'occasion du cinquième anniversaire de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, les invitant à fournir aux victimes de la catastrophe une aide généreuse et durable.

Nous espérons que la prochaine conférence de l'ONU sur l'annonce de contributions volontaires à cette fin contribuera à jeter les bases matérielles, financières et intellectuelles propres à assurer la réalisation du programme de coopération internationale en faveur de Tchernobyl.

Les participants à la conférence mettront tout en oeuvre pour faire en sorte que l'URSS et les républiques fédérées contribuent véritablement à résoudre les problèmes engendrés par la catastrophe de Tchernobyl, notamment par une participation constructive et coordonnée aux activités de coopération internationale déployées dans ce domaine.

Minsk, le 28 juin 1991.

-----